

Communiqué de presse

Paris, le mardi 27 août 2013

«VOUS ETES QUELQU'UN DE BIEN : VOUS NE TELEPHONEZ PAS AU VOLANT »

***Aviva et l'association Prévention Routière se mobilisent
à nouveau pour alerter sur les dangers du téléphone au volant***

Aviva France - acteur majeur de l'assurance vie et de l'épargne à long terme, de la gestion d'actifs et de l'assurance dommages - et l'association Prévention Routière se mobilisent en cette rentrée 2013 et lancent une nouvelle campagne de sensibilisation sur les dangers du téléphone au volant. A destination des particuliers et des professionnels, cette campagne, visible sur tout le territoire dès le 26 août, a pour ambition d'interpeller les usagers de la route par son ton décalé et provocateur.

Aujourd'hui, 10% des accidents de la route sont dus à l'utilisation du téléphone au volant¹. A l'heure de «l'hyper-disponibilité » (être joignable à tout moment où que l'on soit) et face au développement des outils mobiles, Aviva et l'association Prévention Routière continuent à promouvoir les comportements responsables sur la route, en luttant notamment contre l'usage du téléphone au volant.

"Répondre à un client c'est vraiment trop vous demander ?"

Dès le 26 août et jusqu'à la fin septembre, la campagne de sensibilisation, réalisée par l'agence CLM BBDO, sera visible sur près de 800 points d'affichage. Trois visuels sont déclinés afin de mettre en avant, dans des contextes différents, un seul et même risque : l'utilisation du téléphone portable.

L'objectif de cette campagne est d'interpeller les conducteurs et de les inciter à ne pas décrocher leur téléphone, en mettant en scène les "reproches" que peuvent formuler famille, amis ou encore environnement professionnel lorsqu'ils ne sont pas joignables par téléphone. La signature de la campagne permet au conducteur de comprendre que l'important n'est pas de parvenir à décrocher son téléphone mais d'éviter l'accident et de rentrer en vie. L'automobiliste se déculpabilise, il est « quelqu'un de bien » car il ne cède pas aux sollicitations et à la tentation de répondre à ses appels.



¹ Téléphonie et sécurité routière - Inserm & IFSTTAR (mai 2011)

Un partenariat qui s'inscrit dans la durée

Depuis 2009, Aviva et l'association Prévention Routière unissent leur expertise en matière d'accidentologie et de risques routiers pour mener de façon commune des actions de prévention à destination du grand public.

« Nous sommes partenaires de l'association Prévention Routière depuis 2009. Cette nouvelle campagne est l'occasion pour Aviva de réaffirmer son rôle d'acteur majeur de la prévention, en prônant les comportements responsables au volant, notamment au travers des actions menées par l'association Aviva pour la prévention » précise Thibault de Saint Simon, en charge de la Responsabilité Sociale d'Aviva France. « Avec l'association Prévention Routière, nous poursuivons le même but : faire baisser le nombre d'accidents sur les routes de France. »

« Téléphoner n'est pas conciliable avec la conduite, mais aujourd'hui de plus en plus de conducteurs prennent le risque d'appeler ou de répondre à une communication sans véritable conscience du danger pour leur propre sécurité et celle d'autrui. Il nous semblait donc tout à fait légitime de renouveler nos messages de prévention en nous associant à nouveau à notre partenaire Aviva, avec qui nous communiquons sur ce sujet essentiel depuis 4 ans » précise l'association Prévention Routière.

Téléphone au volant : ce que dit le Code de la route

L'usage d'un téléphone tenu en main est interdit pendant la conduite. (Article R412-6-1 CR)

La sanction est une amende de 135 € et un retrait de 3 points au permis de conduire. Les cyclistes risquent la même amende, mais pas de retrait de points.

Concernant le kit mains libres, son usage n'est pas interdit par le Code de la route. Toutefois un conducteur qui n'est pas en mesure d'effectuer « commodément et sans délai les manœuvres qui lui incombent » alors qu'il utilise son kit mains libres pendant la conduite peut se voir verbaliser sur le fondement de l'article R412-6 (amende de 35 € mais aucun retrait de points) (jurisprudence de 2003)

Contacts presse

Aviva France

Karim Mokrane - 01 76 62 76 85 - courriel : karim_mokrane@aviva.fr

Dominique Eluau - 01 76 62 67 19 - courriel : dominique_eluau@aviva.fr

Association Prévention Routière

Fiona Gautier - 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25 - Courriel : f.gautier@preventionroutiere.asso.fr

A propos d'Aviva

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (agents généraux, courtiers, conseillers vie, conseillers en gestion de patrimoine UFF). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, le Groupe Crédit du Nord. Aviva emploie directement plus de 4700 collaborateurs.

Plus d'infos sur : presse.aviva.fr

et sur Twitter : [@AvivaFrance](https://twitter.com/AvivaFrance)

A propos de l'association Prévention Routière

Association loi 1901, créée en 1949 et reconnue d'utilité publique depuis 1955, l'association Prévention Routière s'est donné pour mission de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public et la formation continue des conducteurs. Les 101 comités

départementaux de l'association et ses 1500 bénévoles permettent de mener, chaque année, des milliers d'actions locales, pour sensibiliser les usagers de tous les âges et milieux aux risques de la circulation.

Plus d'infos sur www.preventionroutiere.asso.fr

et sur Facebook : www.facebook.com/AssoPreventionRoutiere